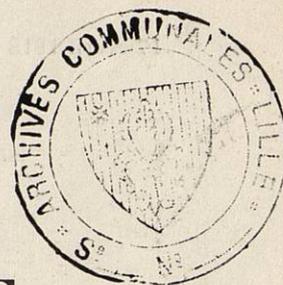


N° 4



# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

## RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Mercredi 17 Avril 1918

	Pages
<b>Contentieux :</b>	
Autorisation d'ester contre Crépin et consorts. — Vol de denrées . . . . .	59
<b>Administrations diverses :</b>	
Guerre. — Émission de bons communaux. . . . .	58
— Réquisition des statues. — Protestation . . . . .	60
<b>Bâtiments communaux :</b>	
Enlèvement des statues par l'autorité allemande. — Protestation. . . . .	60
<b>Emprunts :</b>	
Émission de bons communaux. . . . .	58

L'an mil neuf cent dix-huit, le Mercredi 17 Avril. à trois heures du soir, le Conseil municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à l'Hôtel de Ville.

Présidence de **M. Charles DELESALLE**, Maire.

Secrétaire : **M. OVIGNEUR**, Conseiller municipal.

*Présents :*

MM. DELESALLE, CREPY-SAINT-LÉGER, LIÉGEAIS-SIX, DUBURCO, BAUDON, REMY, BRACKERS D'HUGO, BARÉ, DUPONCHELLE, LEGRAND-HERMAN, OVIGNEUR, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, COILLIOT, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE, GUISELIN et DELOS.

*Excusés :*

MM. DAMBRINE, BARROIS et GOBERT.

*Sous les Drapeaux :*

MM. LAURENGE, GOSSART, DANIEL Désiré, COUTEL, VALDELIÈVRE, PARMENTIER, WAUQUIER et GRONIER.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

---

## Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Le 31 octobre dernier, vous nous avez autorisé à émettre pour 500.000 francs de bons de 0.05 et 0.10 centimes.

Cette émission n'est pas suffisante pour répondre aux besoins.

Tous les caissiers du Comité local d'Alimentation se plaignent que le public manque de sous et en réclament ; les Comités de Roubaix, de Tourcoing et de Valenciennes, ainsi que ceux des communes environnantes, nous en demandent également.

1.916

—  
*Émission de  
bons communaux*  
—

Il est donc nécessaire de faire de suite une nouvelle émission de 500.000 francs, en bons de 0.05 et 0.10 centimes et nous vous prions de vouloir bien nous en donner l'autorisation.

Le remboursement de cette nouvelle dette, déduction faite des avances consenties à l'État, au département, aux communes et aux établissements publics, serait fait, après la conclusion de la paix, au moyen d'un emprunt de liquidation.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Approuve la déclaration de M. le Maire.

Décide l'émission d'une nouvelle tranche de 500.000 francs de bons communaux et, pour gager ladite émission, vote un emprunt de pareille somme, remboursable en trente ans, au taux d'intérêt qui sera pratiqué par les établissements de crédit, à l'époque où cet emprunt pourra être contracté.

Il prend, en outre, l'engagement de voter, pour assurer le service de cet emprunt, les centimes additionnels nécessaires pour couvrir l'annuité d'amortissement. Ces centimes, dont la quotité sera fixée en temps utile, seront mis en recouvrement chaque année, pendant trente ans, à partir de l'époque de la réalisation de l'emprunt.

---

## Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

A la date du 6/7 février 1918, un vol important de marchandises du ravitaillement a été commis au local Maillebiau. On y a soustrait notamment du sucre, du café, du cacao et du cacao-lactine. Ces marchandises qui avaient été achetées par les sieurs Crépin et Vancraynest et revendues par eux aux sieurs Thibaut et Dumont ont été retrouvées en partie et les personnes ci-dessus sont actuellement poursuivies en raison de ce vol et seront renvoyées devant le tribunal correctionnel.

Il nous paraît nécessaire d'intervenir dans cette instance pour y défendre les intérêts de la Ville qui ont été lésés par le vol susdit.

Nous vous demandons, Messieurs, l'autorisation de suivre cette action.

Adopté.

1.917

Autorisation  
d'ester contre  
Crépin et consorts

Vol de denrées

### ENLÈVEMENT DES STATUES PAR L'AUTORITÉ ALLEMANDE

M. le Maire donne lecture au Conseil de la correspondance échangée avec l'autorité allemande concernant la réquisition de diverses statues de la Ville :

KOMMANDANTUR IMPÉRIALE DE LILLE

1<sup>re</sup> Division — N° 1.933

Lille, le 25 mars 1918.

*A la Mairie de la Ville de Lille,*

Sur l'ordre du "Generalquartiermeister", les monuments cités ci-dessous doivent être démontés et expédiés en Allemagne, comme métaux rares.

La Kommandantur fera le nécessaire.

*Signé :* VON GRAEVENITZ.

#### *Liste des monuments à démonter :*

Monument Testelin, place de Strasbourg ;  
Le buste de la fontaine Wallon ;  
Statue de Jeanne d'Arc ;  
Monument du 43<sup>me</sup> Régiment d'Infanterie (48<sup>me</sup> Mobiles) ;  
» de Pierre Legrand ;  
» du Maire André ;  
Fronton de l'Abattoir.

Lille, le 26 Mars 1918.

*Le Maire de Lille*

*A son Excellence le Général VON GRAEVENITZ,  
Lille.*

Excellence,

J'apprends avec une douloureuse surprise votre intention d'enlever la plupart des statues qui ornent les places publiques de Lille.

L'autorité allemande a souvent et dans maints écrits affirmé sa volonté d'épargner aux œuvres d'art les conséquences destructives de la guerre. J'étais donc mal préparé à subir la mesure qui nous frappe aujourd'hui et contre laquelle j'ai le devoir d'élever une énergique protestation.

A la valeur artistique des monuments que vous allez nous ravir, s'ajoute surtout le culte des souvenirs qu'ils symbolisent. Cette atteinte au patrimoine moral sera cruellement ressentie par tous les Lillois profondément attachés aux traditions de leur passé glorieux.

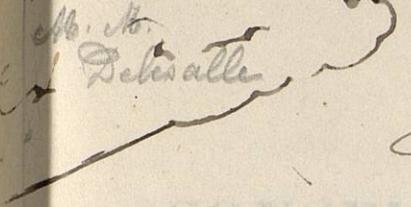
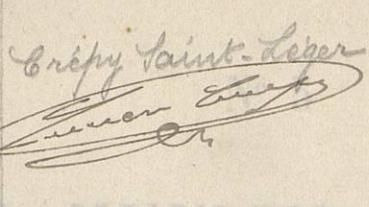
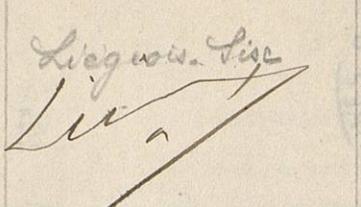
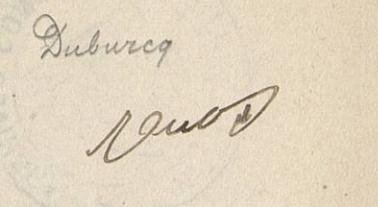
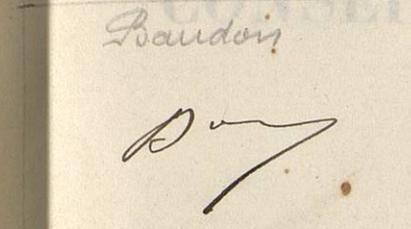
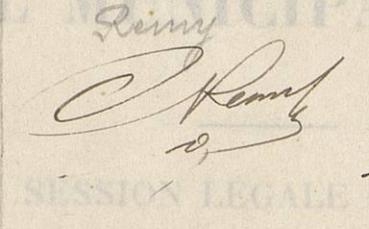
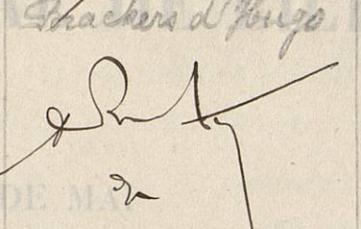
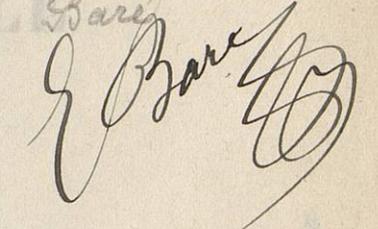
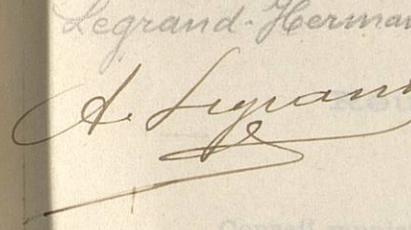
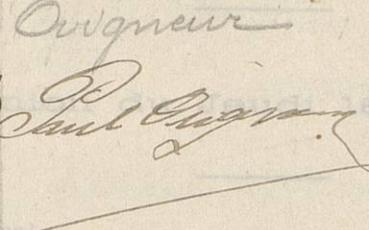
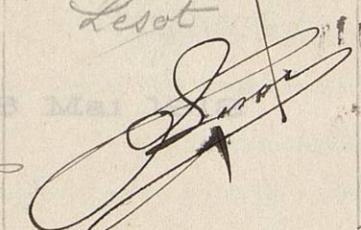
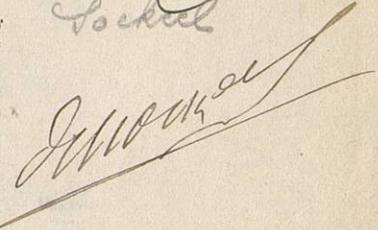
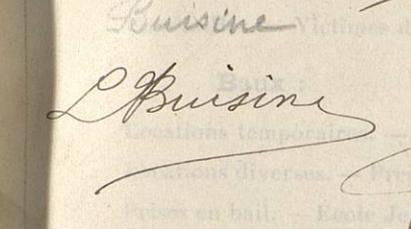
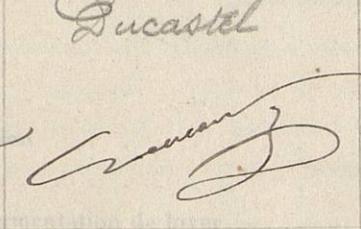
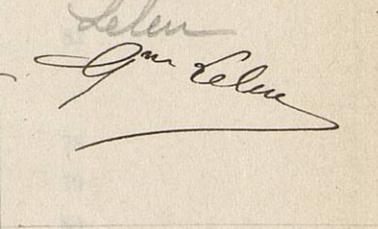
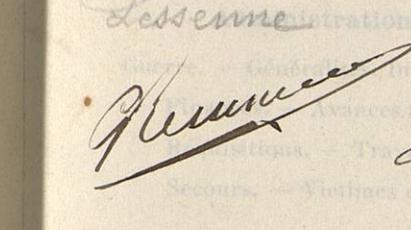
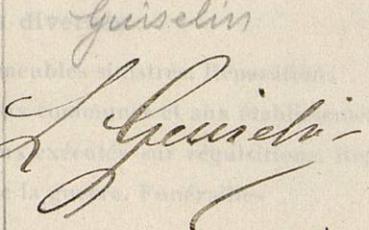
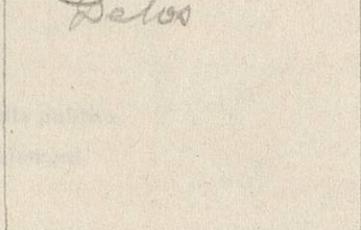
Ils en garderont au cœur une blessure inguérissable.

*Le Maire de Lille.*

Le Conseil donne acte de cette communication.

La séance est levée à 4 heures.

Comité n° 4 - 1918

No. No. Delisalle 	Crépy Saint-Leger 	Liegeois. Lige 	Dubucq 
Baudoin 	Remy 	Thackers d'Ango 	Barey 
Legrand-Herman Oragneur 	Lesot 	Lesot 	Lockiel 
Buisine 	Coilliot 	Ducastel 	Lelen 
Lesenne 	Guiselin 	Belos 	

Travaux. — Série de prix. Mobilisation  
 Assurances. — Avenants  
 Hôtel-de-Ville. — Démolitions. Règlement de travaux  
 Nouveau Théâtre. — Avancer sur travaux Ly. Tancet  
 Abattoirs. — Besoins d'épuration des eaux. Travaux.  
 Enseignement primaire :  
 Caisse des Bénéfices et cotisations scolaires. — Délégués. Hésiquand  
 Ecole Daguin. — Compte moral et financier. Vica  
 Comités municipaux :  
 Cours d'enseignement. — Primes d'encouragement

